

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 03 juin 2025

Présents : Jean-Marc MARTINEZ, Richard FERAUT, Caroline CHIALVA, Emeric SOUVILLE, Clara SARREMEJANE, Maya HAOA, Marie SOUBIRA, Jonathan PETITDIDIER, Pascale PUJO, Valérie SOST, Karine DEVIOT, Laura DUTEIL, Laurence MONGE, Sandrine RAUX, Christelle LATOUR, Céline DHIOS, Laurence ZALAS, Corinne LOZES, Séverine THEURIET.

1°) Objectifs sorties 2025 :

– SORTIES ET VOYAGES :

Des devis sont en cours auprès d'un prestataire pour des sorties ou voyages pour Disney, Strasbourg (avec option Europapark) et Bruxelles.

Sorties à la journée avec par exemple péniche + repas avec différentes destinations possibles (Toulouse, Lot ...)

2°) Noël des adultes le 19 décembre 2025

- CHOIX DU REPAS :

Un devis avec plusieurs choix d'entrées, de viandes, d'accompagnement et desserts par le prestataire retenu « David et Natacha MAZEL »

Les choix suivants sont retenus :

Entrée : Salade Gersoise

Viandes : Cuisse de canard au jurançon doux

Accompagnement : Ecrasé de pomme de terre

Dessert : Craquelin aux trois chocolats

Il est possible de mettre en place des menus végétariens à la demande

– DEVIS BALLONS DECORATION :

Une demande de devis est en cours

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

– ORGANISATION HORAIRE :

L'ouverture se fera à 19H00

L'apéritif à partir de 19H30

Le repas à partir de 21H00

– CHOIX DU FOURNISSEUR DE BIÈRE :

Des devis sont en cours pour étudier les tarifs auprès de différents prestataires.

– CHOIX DES BOISSONS POUR L'APERITIF :

Tariquet, vin rouge et vin rosé.

3°) Présentation adhésion en ligne

- PRESENTATIONS DE L'ADHESION EN LIGNE AU COS ET A LA PRESTATION CHEQUES VACANCES (ANCV) :

Il est envisagé de faire les adhésions en ligne sur le site internet du COS.

Le responsable du site internet indique que l'opération est possible en procédant au paiement par carte bancaire directement sur le site.

Il est possible de choisir les informations à communiquer ou de transmettre des documents.

Une commission est prise par la banque à hauteur de 0,8% par adhésion.

A chaque adhésion en ligne une alerte est transmise par mail au COS. Il y a une possibilité de transmettre éventuellement la carte d'adhérent en ligne.

Possibilité d'intégrer la photo à l'adhésion en ligne.

La possibilité est laissée à l'adhérent de s'inscrire en ligne ou sur papier auprès du secrétariat du COS, dans le même principe que ce qui se pratique actuellement (paiement par chèques).

La prestation revêt un coût de mise en œuvre informatique qui est de 480€ et pour la mise en œuvre de la carte de 80€.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

4°) Questions diverses

- LOGICIEL DE PRESENTATION DES VISUELS DE COMMUNICATION :

Actuellement utilisation d'un outil en accès public (limité en possibilités de travail), possibilité d'acheter la version professionnelle de cet outil pour une valeur de 100€/an.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Une réflexion est engagée pour ouvrir la communication COS aux réseaux sociaux.

– PASS LOISIRS :

Question d'un adhérent pour l'utiliser à l'occasion de la location d'un camping-car.

La réponse du référent auprès de l'URSAFF est que c'est possible pour les prestations vacances et de loisir hors alimentation et dépenses du quotidien.

Une communication va être faite par le COS pour clarifier les possibilités d'utilisation du pass loisir.

– CARTES ILLICADO :

Questions relatives à l'utilisation des bons cadeaux. Il est à noter que 93% des bons cadeaux sont utilisés dans des grandes enseignes du Comminges, et seulement 7% dans les commerces de proximité.

Suite à l'utilisation des cartes illicado pour l'année à venir, une étude précise sera fournie par le prestataire fin 2026 et permettra une analyse de la pertinence du dispositif ainsi qu'une nouvelle consultation aux adhérents avec les données fournies.

– CLUB EMPLOYES :

Bilan demandé et fourni par le prestataire concernant l'utilisation du site, le bilan n'est pas satisfaisant par son contenu, le site n'est pas apprécié dans l'ensemble et certaines propositions commerciales ne semblent pas à jour.

Un autre prestataire a été consulté fournissant les mêmes prestations.

Une décision de dénoncer le contrat est mise au vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le contrat avec CLUB EMPLOYES ne sera pas renouvelé pour 2026.

– ÉVALUATION DES PRESTATIONS COS

Proposition de mettre en place une évaluation des prestations COS

Création d'indicateurs commun à toutes les prestations pour :

- L'évaluation des prestations
- Aide à la décision concernant la reconduite ou non des prestations ou les évolutions des prestations
- Exemple de critères envisageables :
 - Nombre de bénéficiaires (en valeur absolue)
 - Coût total de la prestation pour le COS
 - Coût par bénéficiaire pour le COS
 - Participation moyenne par bénéficiaire ou reste à charge
 - Pourcentage de participation COS par rapport au coût total de la prestation par bénéficiaire

Constitution d'un document rassemblant toutes les prestations et leurs critères d'évaluation

– DEPART DU COS

Carole BOYER faisant valoir ses droits à la retraite, elle quitte le conseil d'administration du COS et Christine BARAT prend sa place au sein du Conseil d'Administration.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

– DISTRIBUTION DES BONS DE RENTREE SCOLAIRE

- A partir du 7 juillet 2025, les adhérents auront la possibilité de venir récupérer les bons de rentrée scolaire, ils auront jusqu'au 17 octobre 2025 pour les utiliser et fournir le certificat de scolarité correspondant.
- une attestation sur l'honneur précisant du niveau de scolarité de l'enfant sera demandée lors de la remise du bon.